

239 E 7339 ENT

14° DIVISION D'INFANTERIE ET
51° DIVISION MILITAIRE TERRITORIALE

22 MAI 1979

A LYON, le

ETAT-MAJOR - B.EMPLOI

N° 239 E 7339 / 14°DI/51°DMT/B.EMPL/R

Quartier Général FRERE
69998 LYON ARMEES.

Clt : 0/4473

Tél. : 69.81.02. - Poste : 50.16.28

Le Général de Division XHAARD
Commandant la 14° D.I. & 51° D.M.T.

à

Monsieur le Lt de réserve MEJEAN Daniel
16 avenue de Chater
69340 FRANCHEVILLE

OBJET : - Période d'instruction obligatoire en 1979 - CV 114° DI - 299° RI

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cadre de votre affectation, vous serez appelé à suivre en 1979 une période d'instruction obligatoire de cinq jours dont la présente lettre constitue le préavis.

Cette période aura lieu :

du 24 septembre au 28 septembre 1979
au 99° RI SATHONAY

Elle vous sera précisée par un ordre de convocation obligatoire modèle 106/97 tenant lieu de confirmation de votre désignation l'accusé réception de cet ordre devra m'être retourné par retour du courrier.

Vous aurez droit au transport gratuit sur les lignes S.N.C.F. pour les trajets aller et retour de votre domicile au 99° RI où vous êtes attendu le 24/09/79 avant 08 heures.

Pour percevoir pendant cette période la solde et les frais de déplacement de votre grade et situation de famille, vous devrez remettre, dès votre arrivée, au Trésorier du Corps chargé de votre instruction :

- une FICHE FAMILIALE d'état-civil ou présenter votre livret de Famille ;
- si vous êtes fonctionnaire, un état mle 522.0/09 en deux exemplaires dont le recto aura été rempli par votre Service Administratif.

Je vous demande de prendre dès maintenant vos dispositions pour être présent à cette convocation obligatoire et vous prie de croire, Mon Cher Camarade, en mes sentiments les meilleurs.

COPIE A :

- D.M.D. 99° RI SATHONAY
- CMN.

P.O. le Colonel ROUBAUD
Chef d'Etat-Major

COPIE INTERIEURE :

- B.OMEFF
- Chancellerie